



Pour diffusion immédiate

L'Ordre des architectes du Québec lance une campagne destinée au grand public

Montréal, le 18 mai 2023 – L'Ordre des architectes du Québec déploie une campagne pour démystifier le rôle joué par les architectes. Destinée au grand public, cette campagne sera visible dans différents médias et dans l'espace public jusqu'au début de l'été 2023. Elle vise entre autres à informer sur les bénéfices insoupçonnés du travail de l'architecte et les impacts de ses interventions pour les communautés, à l'heure où le Québec s'est engagé en faveur d'une plus grande qualité architecturale de nos constructions.

L'architecture est souvent associée à tort principalement à des grandes maisons somptueuses. Pourtant, l'architecture est partout autour de nous : la vaste majorité des bâtiments construits au Québec autres que les maisons individuelles nécessitent la contribution d'un ou d'une architecte. La campagne met en valeur une multitude de projets architecturaux situés dans toutes les régions du Québec et leur accole une série de mots qui éclairent le public sur les différentes dimensions du travail de l'architecte et rendent tangibles les bénéfices d'une architecture réfléchie pour notre société.

La conception d'un bâtiment est une démarche complexe qui vise à atteindre un équilibre entre la fonctionnalité, la durabilité et l'esthétique des bâtiments. L'architecte a une vision d'ensemble des besoins des personnes auxquelles le bâtiment est destiné et des contraintes en présence. Il réfléchit entre autres en termes d'échéancier, de flexibilité à long terme, d'intégration, de réduction d'empreinte climatique, de budget, de résilience, de mise en valeur patrimoniale. Son travail consiste à imaginer des solutions qui permettront de léguer des infrastructures pérennes et significatives pour les communautés, qui contribuent à leur bien-être.

« L'architecture est une combinaison de défis et d'occasions à saisir. Grâce à leurs compétences et leurs habiletés, les architectes conçoivent chaque projet en répondant aux contextes, aux besoins, aux moyens et aux attentes, et ce, au bénéfice de la qualité de vie et de la durabilité. Les multiples facettes de leurs interventions sont à la fois les plus importantes et, trop souvent, les plus méconnues du grand public »

- Pierre Corriveau, président de l'Ordre des architectes du Québec.

Une profession encadrée

Au Québec, il est obligatoire d'être membre de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) pour porter le titre d'architecte et poser les actes réservés à la profession. L'Ordre a pour mandat de protéger le public en encadrant la profession et en s'assurant de la compétence de ses membres et du respect de leurs obligations professionnelles, incluant le respect de leur code de déontologie, l'inspection professionnelle, la formation continue obligatoire et l'obligation de souscrire une assurance-responsabilité professionnelle. La page destination mise sur pied dans le cadre de la présente campagne mettra entre autres de l'avant les mécanismes de protection du public déployés par l'OAQ.

– 30 –

Source : Ordre des architectes du Québec

Renseignements :

Geneviève King-Ruel, conseillère aux relations publiques | gkingruel@oaq.com | 514 582-9692